RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UPEC
Connaissance - Action

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 05 juillet 2024

DÉLIBÉRATION – CA-2024-VIE INSTITUTIONNELLE-31

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 11 JUIL. 2024

Date de transmission : 11 JUIL. 2024

Date de réception rectorat : 11 JUIL. 2024

UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
Conseil et Commissions
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

APPROUVANT L'IMPLÉMENTATION DU PROJET DE SERVICE CIVIQUE À L'UPEC

VU *le code de l'éducation ;*

VU *les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;*

VU *la délibération du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;*

VU *la présentation de l'implémentation du projet de service civique à l'UPEC exposée aux membres du conseil d'administration ;*

VU *l'annexe adossée à la présente délibération.*

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 :

Approuve l'implémentation du projet de service civique à l'UPEC telle que définie dans le document annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

Approuve la contractualisation avec Unis-Cité dans le cadre de l'implémentation du projet de service civique à l'UPEC telle que définie dans le document annexé à la présente délibération.

ARTICLE 3 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 05 juillet 2024

Le Vice-Président du Conseil d'Administration

Amilcar BERNARDINO

Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UPEC
Connaissance - Action

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 05 juillet 2024

Nombre de membres présents et représentés participant à la délibération : 26
Pour : 21
Contre : 5
Abstention : 0

Modalités de recours *: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*

UNIVERSITÉ ENGAGÉE

LE SERVICE CIVIQUE A L'UPEC

Projet d'implémentation

Le Service Civique, un bénéfice pour tous

Extrait du Code du service national Article L.120-1 du Code du service national

« Le Service Civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général, en France ou à l'étranger auprès d'une personne morale agréée. »

Pour notre université

- Répond à notre engagement de responsabilité sociétale de l'UPEC
- Ouvre les portes de l'universités sur la cité, la société
- Offre un regard neuf sur notre établissement et nos projets
- Propose un moyen d'expérimenter des projets d'innovation sociale
- Renforce les liens avec nos étudiants en menant des actions pairs à pairs
- Propose un nouveau cadre d'engagement
- Constitue un « vivier » pour de futurs recrutements
- Apporte une nouvelle énergie, dynamique pour accomplir des missions d'intérêt général

Université engagée
Université actrice
Université ouverte

Le Service Civique, un bénéfice pour tous

Pour nos étudiants et pour les volontaires

- Permet d'enrichir son parcours avec une mission d'intérêt général
- Offre un motif légitime de césure pour l'étudiant qui souhaite s'engager
- Constitue une expérience de vie permettant de s'engager et prendre le temps pour son avenir (projet avenir)
- Permet de créer un réseau, de découvrir un nouveau milieu et de vivre une expérience formatrice

- Permet d'obtenir le PSC1 (certification de premier secours)
- Permet de cotiser au CPF jusqu'à 20h et pour la retraite tout en s'engageant sur une mission d'intérêt général
- Permet une valorisation du temps effectif passé en mission dans le calcul de l'ancienneté exigée pour les concours
- Permet d'être éligible à une VAE prévue au Code du travail sur la base des compétences acquises qui seraient en rapport direct avec le contenu d'un diplôme
- Permet de bénéficier d'une indemnité

Le Service Civique, un engagement cadré

Missions en cohérence avec l'agrément
Missions au contact du public

8 principes fondamentaux

- **Intérêt général** -> service d'intérêt général
- **Citoyenneté** -> expérience de citoyenneté et d'ouverture
- **Mixité** -> expérience de mixité, profils variés
- **Accessibilité** -> missions accessibles à tous, recrutement sur la base de la motivation uniquement
- **Complémentarité** -> missions complémentaires à celles des salariés, bénévoles et stagiaires
- **Initiative** -> le VSC doit pouvoir faire preuve d'initiative
- **Accompagnement bienveillant** -> temps de transmission, accompagnement d'un tuteur, mise en place d'un projet d'avenir
- **Respect du statut** -> cadre connu, reconnu et respecté

Des missions favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale

- Culture et Loisirs
- Éducation pour tous
- Environnement
- Solidarité
- Sport
- Intervention d'urgence en cas de crise
- Mémoire et citoyenneté
- Santé
- Développement international et action humanitaire
- Citoyenneté européenne

Des modalités cadrées : nature des missions

- VSC **peut** cumuler un service civique avec des études ou un emploi salarié

- VSC **ne peut pas** remplacer un agent public, un salarié ou un bénévole
- VSC **ne peut pas** être indispensable au fonctionnement courant de l'organisme et occuper les fonctions suivantes :
  - Administration générale, secrétariat, standard, assistance de direction
  - Gestion informatique, RH
  - Coordination technique
  - Communication, chargé de communication

Des modalités cadrées

- Destiné aux jeunes de 16 à 25 ans voire 30 ans pour les jeunes en situation de handicap
- Durée : 6 à 12 mois
- Durée hebdomadaire : 24h à 30h essentiellement sur le terrain auprès du public bénéficiaire

Proposition pour l'UPEC : missions de 7 mois (28h par semaine)

Pour le volontaire (VSC)

- Une indemnité de 620 euros prise partiellement en charge par l'Etat et un soutien complémentaire en nature et/ou en argent de l'établissement d'accueil (114, 85 euros)
- Un régime complet de protection sociale financé par l'Etat
- Une cotisation à un régime retraite

Plan d'implémentation service civique à l'UPEC

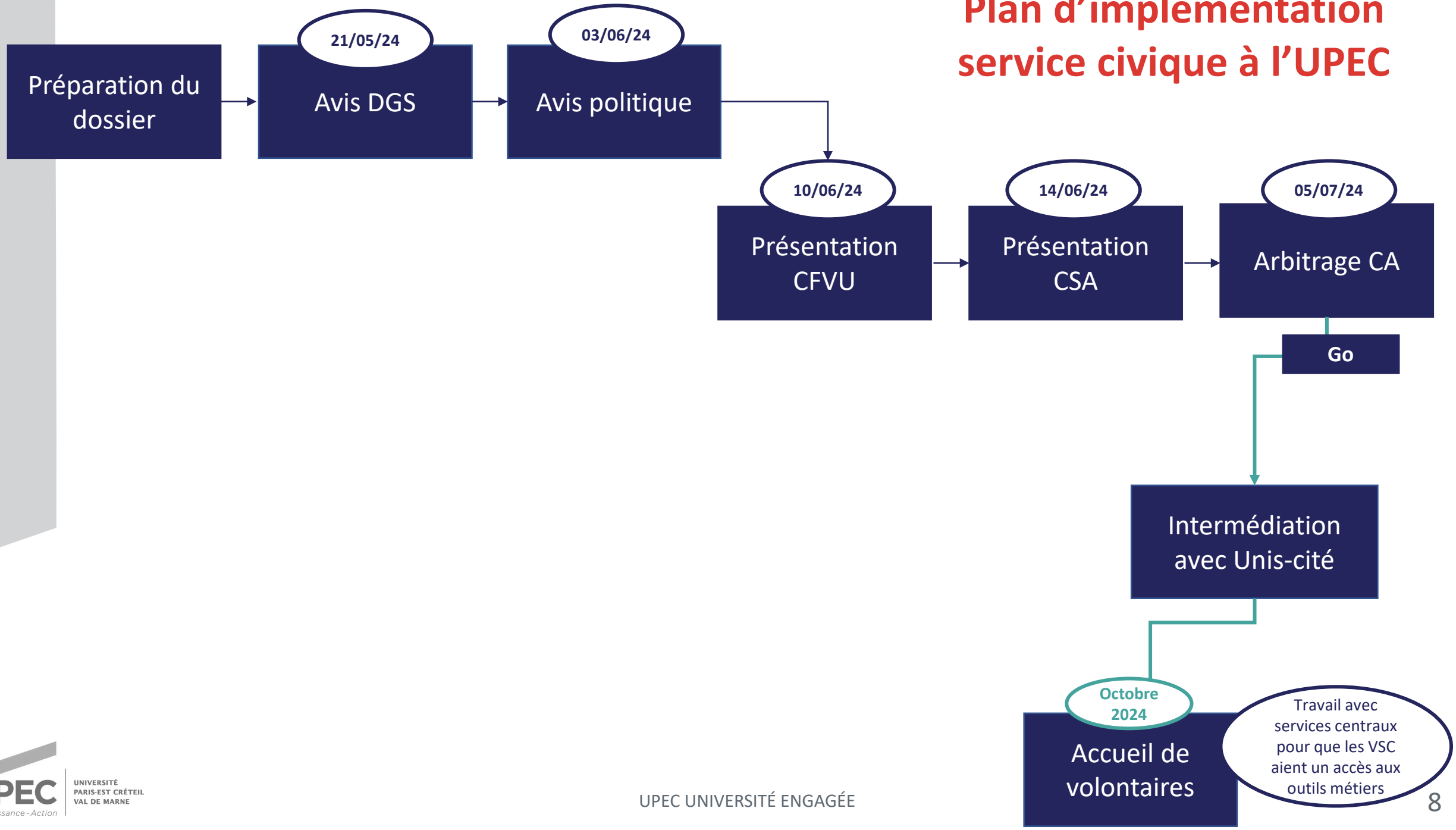

Les missions proposées et les services d'accueil UPEC

Afin que l'accueil des VSC en première année soit un succès, il est nécessaire :
- *D'envisager l'accueil d'un nombre limité de volontaires dans un premier temps*
- *D'envisager l'accueil de VSC dans des services disposant de tuteurs qualifiés, disponibles et au contact public étudiant*

Propositions de répartition d'accueil de VSC à l'UPEC- 1ere année

- DEVE - SCUIO-BAIP -> Education pour tous
- DEVE- Vie de campus -> Solidarité, sport, culture et loisirs, citoyenneté
- SSU -> Santé, solidarité, sport
- Cellule DDRS -> Environnement

En réflexion : inscription de la mission dans un contexte de guichet unique
- DRI -> Développement international, Mémoire et citoyenneté, Citoyenneté européenne, Education pour tous
- SCD -> Mémoire et citoyenneté, Culture et loisirs, Education pour tous, Environnement

Proposition pour l'implémentation du projet à l'UPEC

Année N : modalité d'intermédiation avec Unis-cité avec option versement de l'indemnité et en gardant le processus de recrutement à charge de l'UPEC
Accueil de 6 volontaires

Année N+1 à N+4 *:* possibilité d'obtention de l'agrément UPEC et autonomie sur la gestion des VSC ou poursuite de l'intermédiation

Coût annuel global UPEC
(6 volontaires pendant 7 mois)

Frais de gestion et frais de formation PSC1 des volontaires : 6 x 700 = 4200,00 euros
Indemnités versées aux volontaires (part UPEC) : 6 x 114,85 = 4823,70 euros
Coût total à financer UPEC (ERASME): **9023,70 euros**

Autres coûts :

- Temps de formation des tuteurs et temps dédié à l'accompagnement des volontaires - Estimation globale à 71 h par volontaire (1 journée d'accompagnement par mois + 8 h de formation par tuteur)
- Temps de travail du référent Service civique : 28 h au global dans le cadre d'une intermédiation avec Unis-Cité

Le référent Service Civique UPEC

- Il est le garant du respect du cadre du volontariat du service civique
- Il est une personne ressources Service civique pour les tuteurs, les équipes de directions et les services
- Il est l'interlocuteur privilégié de l'Agence du Service Civique et d'Unis-Cité
- Il veille à ce que les tuteurs soient formés

Les tuteurs Service Civique

- Il se forme pour accueillir des VSC (formation gratuite
- Il accueille le VSC dès son arrivée dans l'établissement et a pour mission de faciliter l'intégration du volontaire dans l'établissement
- Il accompagne le VSC dans la réalisation de sa mission
- Il assure des suivis réguliers avec celui-ci et établit le bilan nominatif final avec le volontaire

Unis-Cité Val de Marne : Alexandre KHAU

Composition des entités UPEC à définir :

- **Commission de recrutement** : le recrutement ne se fait pas sur CV mais sur motivation. Il peut être organisé des séances de recrutement collectif.
- **Instance d'arbitrage de la répartition des missions dans les services/composantes**

Les missions d'intérêt général

Les missions d'accueil des VSC doivent :

- *Être élaborée en réponse à des objectifs d'intérêts généraux et au contact d'un public bénéficiaire*
- *Être complémentaires des activités des salariés, bénévoles, stagiaires*
- *Ne pas avoir fait l'objet d'un contrat de travail (y compris emploi étudiant) dans l'année qui précède le début de la mission*

Exemple d'objectifs d'intérêt général

- Protection des droits fondamentaux tels que la liberté, l'égalité, la justice et la sécurité
- Promotion du bien-être de la population par la santé, le sport, l'éducation , la formation professionnelle, la protection sociale
- Défense de l'environnement et protection des ressources naturelles
- Promotion de la culture, des arts et de la création
- Gestion des services publics : transports, énergie, eau, déchets
- Protection de la propriété et des biens communs
- Promotion de la justice et de la paix
- Gestion des crises et catastrophes naturelles
- Promotion de la recherche et du développement

Merci pour votre attention !